

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional interclubs Occitanie Déroulement d'une rencontre	Annexe 8 Adoption : CA 07/04/2018 Entrée en vigueur : 1/09/2018 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 1
---	-------------------------	--	---

1. Convocations

Le club hôte informe les équipes et le Juge-Arbitre par courrier ou email avec copie à la ligue interclubs@badocc.org, au moins 10 jours avant la compétition. Le courrier doit contenir les horaires d'ouverture du gymnase, les conditions de restauration (buvette ou non) pour les joueurs.

2. Salle

Le minimum de terrains requis est de 5.

L'équipement (traçage et poteaux) doit respecter les normes mentionnées au règlement technique fédéral concernant la sécurité.

3. Horaires

La salle doit être ouverte au moins 1h avant le début des rencontres.

Début des rencontres sur 5 terrains : 9h30 le matin, 14h au plus tard l'après-midi.

Début des rencontres à partir de 6 terrains : 10h le matin, 14h au plus tard l'après-midi.

4. Table de marque

Le club hôte doit fournir des moyens informatiques (PC + imprimante), techniques (sonorisation) et humains (1 personne minimum qui ne sera pas un joueur participant aux rencontres) suffisants pour la tenue correcte de la table de marque.

Le club hôte doit également tenir à disposition, à la table de marque, une trousse de secours complète afin de pouvoir intervenir en premiers soins.

Le juge arbitre fera un rapport qui sera examiné par la commission interclubs en cas de non-respect de cet article.

5. Déclaration de présence et composition d'équipe

Les équipes doivent remettre leur déclaration de présence dès leur arrivée dans la salle ou au plus tard 45mn avant le début des rencontres.

En cas d'ajout ou de suppression de joueurs entre les deux rencontres, une nouvelle feuille de présence doit être remise à la table de marque.

La feuille de composition des équipes doit être remise au plus tard 30 min avant le début des rencontres.

La réunion du juge arbitre avec les capitaines d'équipes a lieu dès que la composition d'équipe est imprimée pour chaque équipe.

L'ordre des matches souhaités doit être écrit sur la feuille de composition d'équipes. Les deux capitaines peuvent se mettre d'accord. Si ils n'y arrivent pas, c'est le juge arbitre qui choisit l'ordre des matches de la rencontre.

6. Dérogation horaire

Toute demande de modification d'horaire d'une rencontre doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Commission Interclubs.

Un changement d'horaire peut être effectué deux semaines avant la rencontre : un accord tri partie est obligatoire : club visiteur et visité et Commission ICR.

7. Enregistrement des résultats sur Badnet

Comme indiqué dans le règlement, les capitaines ont tous les deux 48h pour valider ou saisir les résultats. Toutes les informations sont disponibles sur Badnet.